



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-septième session**

Genève, 3-5 novembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-septième session****Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira  
le mercredi 3 novembre 2021, à 10 heures\*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats des travaux du Bureau.
3. Développement durable dans la région.
4. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».
  - a) Projet d'ordre du jour de la Conférence ;
  - b) Documents thématiques de base ;
  - c) Évaluation paneuropéenne de l'environnement ;
  - d) Autres documents ;
  - e) Questions d'organisation ;
  - f) Ressources nécessaires ;
  - g) Préparatifs du pays hôte.
5. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports.
6. Études de la performance environnementale.

---

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne (<https://indico.un.org/event/34745/>). L'inscription sera possible à compter du lundi 4 octobre 2021. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent retirer un badge au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles sur le site de la CEE (<https://unece.org/practical-information-delegates>). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2682).



7. Activités intersectorielles.
8. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.
9. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023.
10. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
11. Calendrier des réunions.
12. Élection du Bureau.
13. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe ».
14. Questions diverses.
15. Liste des décisions.
16. Clôture de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**

1. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ouvrira la vingt-septième session. Le Comité sera ensuite invité à adopter son ordre du jour tel qu'il est énoncé dans le présent document (ECE/CEP/2021/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1<sup>1</sup>.

### **2. Résultats des travaux du Bureau**

2. À sa vingt-sixième session (Genève et en ligne, 9 et 10 novembre 2020), le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, de procéder à l'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et notamment d'établir pour la prochaine session du Comité les documents suivants : les avant-projets des deux documents thématiques de base ; un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence ; un nouveau document sur les questions relatives à l'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Bureau a également été chargé de mener à bien un certain nombre d'activités, parmi lesquelles : a) préparer la vingt-septième session du Comité ; b) établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations<sup>2</sup>.

3. Pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques, y compris en tenant une réunion en ligne le 2 juin 2021.

4. Le Comité sera invité à examiner, au titre des différents points de l'ordre du jour, les résultats des travaux du Bureau tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2021/3.

---

<sup>1</sup> On trouvera des renseignements et des documents relatifs à la réunion sur la page du site Web de la CEE consacrée à la vingt-septième session du Comité (<https://unece.org/environmental-policy/events/27th-session-committee-environmental-policy>).

<sup>2</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 22, 26 c), 29, 57 et 77.

### 3. Développement durable dans la région

5. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des résultats essentiels du Forum régional pour le développement durable de la CEE (réunion virtuelle, 10-18 mars 2021), soumis en tant que contribution de la région de la CEE à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévue en 2021 (New York, 6-15 juillet 2021).

6. Le Comité pourrait juger bon d'examiner les informations fournies.

### 4. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

7. À sa vingt-sixième session, le Comité a décidé de reporter la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie), pour les reprogrammer du 5 à 7 octobre 2022<sup>3</sup>.

8. Le Comité sera invité à examiner un certain nombre d'éléments en vue de faire avancer les préparatifs.

#### a) Projet d'ordre du jour de la Conférence

9. Conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise douze mois environ avant celle-ci à la réunion ordinaire du Comité, après quoi d'autres préparatifs devraient alors être engagés<sup>4</sup>.

10. À sa vingt-sixième session, le Comité a chargé le Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». À sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, le Bureau a examiné une ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté et a fourni des orientations supplémentaires au secrétariat pour la rédaction de l'ordre du jour de la Conférence.

11. Le Comité sera invité à examiner le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence (ECE/CEP/2021/6) en vue de convenir de l'organisation des travaux de celle-ci.

#### b) Documents thématiques de base

12. À sa vingt-sixième session, le Comité a examiné des projets de plan général de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a prié :

- Les membres du Comité de faire des suggestions et des propositions concrètes sur ce sujet et de les envoyer au secrétariat avant la fin de 2020 ;
- Le Bureau de continuer à travailler, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, à l'élaboration des avant-projets des deux documents thématiques de base en prévision de la session ordinaire suivante du Comité.

13. À la suite de l'appel lancé par le Comité à sa vingt-sixième session, le secrétariat a reçu des suggestions et des propositions sur des projets de plan général de la part de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la Suède, de la Tchéquie et de la Banque européenne d'investissement.

14. Le consultant engagé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a préparé une note d'information sur les principes clefs, les politiques et les modes de fonctionnement actuels de l'économie verte et de l'économie circulaire dans les deux domaines thématiques – infrastructures durables et tourisme durable – en vue de leur

<sup>3</sup> Ibid., par. 19 a).

<sup>4</sup> Voir ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 a).

approfondissement dans les documents thématiques de base. Le consultant a présenté au Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, l'essentiel du contenu de la note d'information, certains aspects des perspectives qui s'offrent à la région et des exemples des difficultés propres à celle-ci ; il a aussi décrit les prochaines étapes du développement de la base d'informations qui servira à l'élaboration des documents thématiques de base pour la neuvième Conférence ministérielle. Le Bureau a examiné la note d'information et a donné au consultant et au secrétariat des indications sur les étapes suivantes de l'élaboration des documents thématiques de base.

15. Le Comité sera invité à examiner les informations communiquées, y compris les avant-projets des deux documents thématiques de base, à savoir : « Verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable » (document d'information n° 2) et « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable » (document d'information n° 3). Il sera également invité à convenir des prochaines étapes et à indiquer comment poursuivre l'élaboration des documents thématiques.

### c) **Évaluation paneuropéenne de l'environnement**

16. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a demandé au secrétariat et au PNUE de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique limitée<sup>5</sup>, fondée sur des indicateurs, sous réserve de la disponibilité des ressources.

17. À sa vingt-sixième session, le Comité a remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, a encouragé les États membres à fournir un appui supplémentaire en matière de compétences et de financement, et a demandé au secrétariat de continuer à tenir le Bureau informé des progrès accomplis<sup>6</sup>.

18. Le Comité recevra des informations sur l'état d'avancement de la préparation d'une évaluation thématique paneuropéenne de l'état de l'environnement, limitée et fondée sur des indicateurs, ainsi qu'un résumé de ses principales conclusions et orientations (document d'information n° 4).

### d) **Autres documents**

19. Le secrétariat a établi une liste des documents en cours d'élaboration pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (document d'information n° 5). Le Comité sera invité à examiner cette liste de documents.

### e) **Questions d'organisation**

20. À sa vingt-cinquième session, le Comité a examiné le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et a recommandé de réduire de 20 % l'effectif maximal des délégations qui participeront à la Conférence<sup>7</sup>.

21. À sa vingt-sixième session, le Comité a demandé au Bureau d'établir pour la prochaine session du Comité, avec le concours du secrétariat, un nouveau document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », compte tenu des nouvelles dates de la Conférence (5-7 octobre 2022)<sup>8</sup>.

22. Le Comité sera invité à examiner le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/7).

<sup>5</sup> Voir ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) ii).

<sup>6</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 38 f).

<sup>7</sup> Voir ECE/CEP/2019/15, par. 27 d).

<sup>8</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 28 et 29.

**f) Ressources nécessaires**

23. Le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » spécifie que, pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devront continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Il y est aussi précisé que le pays hôte devra assumer la part des engagements financiers qui lui incombe<sup>9</sup>.

24. À sa vingt-cinquième session, le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de celle-ci<sup>10</sup>.

25. À sa vingt-sixième session, le Comité a remercié les pays qui s'étaient engagés à contribuer financièrement à la préparation de la Conférence et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>11</sup>.

26. Le Comité sera informé de la situation actuelle en ce qui concerne les ressources nécessaires et les annonces de contributions pour la préparation de la Conférence. Les pays et les organisations intéressés pourront indiquer au cours de la session les contributions qu'ils envisagent de fournir en vue de la préparation de la Conférence.

**g) Préparatifs du pays hôte**

27. À sa précédente session, le Comité a remercié Chypre, qui accueillera la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, pour les informations communiquées<sup>12</sup>.

28. Le représentant de Chypre sera invité à informer le Comité des préparatifs en cours pour l'accueil de la Conférence.

29. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies.

**5. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports**

30. À sa vingt-sixième session, le Comité a pris note des informations communiquées et a salué les activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment à l'appui de la mise en place du système de partage d'informations sur l'environnement, et les activités de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement, concernant notamment l'examen de la série d'indicateurs environnementaux de la CEE et la façon dont l'Équipe spéciale conjointe cherchait à traiter ensemble les informations sur l'environnement et la santé<sup>13</sup>.

31. Le Comité a également décidé de prolonger jusqu'à la mi-2023 le mandat du Groupe de travail pour lui permettre d'élaborer un nouveau projet de mandat à la suite de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>14</sup>.

32. Le Comité sera informé des résultats de la vingt-troisième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 4 et 5 mai 2021). En outre, il sera informé des décisions prises par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques

<sup>9</sup> Voir ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h).

<sup>10</sup> Voir ECE/CEP/2019/15, par. 30.

<sup>11</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 32.

<sup>12</sup> Ibid., par. 35.

<sup>13</sup> Ibid., par. 38 a) et d).

<sup>14</sup> Ibid., par. 38 c).

et des indicateurs de l'état de l'environnement à sa dix-huitième session (Genève, 18 et 19 octobre 2021) (document d'information n° 6).

33. Des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un rapport d'examen final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement seront également communiquées au Comité.

## **6. Études de la performance environnementale**

34. À la session en cours, le Comité procédera à un examen collégial de la performance environnementale du Maroc. Le Groupe d'experts des études de la performance environnementale établira la version finale des recommandations relatives à cet examen lors d'une réunion qui se tiendra à Genève du 27 au 29 septembre 2021. Le Comité examinera les recommandations qui figurent dans le document d'information n° 7 en vue de leur adoption ultérieure.

35. Le Comité examinera en outre les activités récemment menées et celles qui sont prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale.

## **7. Activités intersectorielles**

36. Le Comité sera invité à examiner un document établi par le secrétariat, décrivant les faits récents et les plans pour l'avenir, ainsi que les décisions que pourrait prendre le Comité sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2021/4).

## **8. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations**

37. À sa vingt-sixième session, le Comité a décidé de continuer à utiliser pendant un an encore les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations approuvés à sa vingt-cinquième session et a demandé au Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2019 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation par le Comité à sa prochaine session<sup>15</sup>. À sa session en cours, le Comité pourrait envisager de mettre à jour les critères ou de continuer d'appliquer pendant un an encore les critères actuels, en fonction de la recommandation du Bureau.

## **9. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023**

38. En décembre 2017, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (New York, 12 septembre-24 décembre 2017), les États Membres de l'ONU ont approuvé le remplacement, à titre expérimental, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020<sup>16</sup>.

39. À sa vingt-sixième session, le Comité :

- A adopté le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021 (ECE/CEP/2020/5) et a recommandé qu'il soit approuvé par le Comité exécutif ;

<sup>15</sup> Ibid., par. 57.

<sup>16</sup> Voir la résolution 72/266 de l'Assemblée générale intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies » (A/RES/72/266), par. 6.

- A demandé au Bureau de tenir compte de la question du calendrier dans la définition du programme de travail et de veiller au bon équilibre de ses activités<sup>17</sup>.

40. Le Comité exécutif de la CEE, à sa 112<sup>e</sup> réunion (Genève, 14 décembre 2020), a abordé la question de l'élaboration des projets de programmes de travail dans le cadre des comités sectoriels. Les États membres ont demandé que, lors de l'examen de leurs projets de programme de travail pour l'année suivante, les organes directeurs sectoriels puissent également formuler des recommandations sur les éléments clés de leurs futurs programmes de travail. Ces recommandations pourraient ainsi être prises en compte dans le projet de plan-programme de la CEE à présenter au Comité exécutif en décembre de l'année en cours<sup>18</sup>. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat de la CEE a établi un document intitulé « Examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la CEE » (document informel 2021/8<sup>19</sup>), que le Comité exécutif a approuvé à sa 115<sup>e</sup> réunion, le 5 mars 2021<sup>20</sup>.

41. Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera invité à adopter le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 (ECE/CEP/2021/5) et à recommander qu'il soit approuvé par le Comité exécutif. Le programme de travail est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20)). Il suit la structure annuelle présentée en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complétée en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 sur la planification des programmes, adoptées respectivement le 27 décembre 2019 (A/RES/74/251) et le 31 décembre 2020 (A/RES/75/243).

42. Compte tenu de la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera aussi invité à examiner l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023 (document d'information n° 9) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023.

## **10. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

43. À sa vingt-sixième session, le Comité a accueilli avec intérêt les informations communiquées par le PNUE concernant les préparatifs en cours de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et a invité le PNUE à continuer à l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée<sup>21</sup>.

44. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies par le PNUE et à procéder à un échange de vues sur les résultats de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi (en ligne), 22 et 23 février 2021) et sur la préparation d'une reprise d'une réunion en présentiel en février 2022.

<sup>17</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 60.

<sup>18</sup> Voir les conclusions du Président (EXCOM/CONCLU/115), par. 36. Disponibles à l'adresse <https://unece.org/116th-excom-meeting-17-may-2021>.

<sup>19</sup> Disponible à l'adresse <https://unece.org/115th-excom-meeting-5-march-2021>.

<sup>20</sup> Voir les conclusions du Président (EXCOM/CONCLU/115), par. 39. Disponibles à l'adresse <https://unece.org/116th-excom-meeting-17-may-2021>.

<sup>21</sup> Voir ECE/CEP/2020/2, par. 63.

## 11. Calendrier des réunions

45. À sa vingt-sixième session, le Comité a approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2023<sup>22</sup>. Il sera invité à examiner son calendrier des réunions pour la période 2022-2024 (document d'information n° 10).

## 12. Élection du Bureau

46. Le Comité sera invité à élire le président et les autres membres du Bureau. Une liste des candidats proposés sera diffusée par courriel avant la réunion (document d'information n° 11).

## 13. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe »

47. La pandémie de COVID-19 est une crise qui n'épargne personne. Cette pandémie a révélé la fragilité de nos sociétés et de nos économies face à des chocs mondiaux. Cependant, elle offre en même temps une occasion de définir un autre avenir pour notre environnement. À mesure que nous surmontons la crise, nous devons repenser l'avenir et le reconstruire sur des bases meilleures, pour les peuples et la planète.

48. À sa vingt-sixième session, le Comité s'est félicité des informations fournies par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sur les moyens de mettre à profit la pandémie pour partir sur de nouvelles bases en ce qui concerne l'avenir de l'environnement dans le monde et sur la manière dont les mesures de lutte contre la COVID-19 pouvaient davantage contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité est convenu d'examiner plus avant l'incidence de la pandémie, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe », à sa session ordinaire suivante<sup>23</sup>.

49. Le Comité sera invité à continuer d'échanger des vues et des réflexions sur la façon dont la pandémie a bouleversé nos sociétés et sur les profonds effets qu'elle a déjà exercés et qu'elle exercera sur l'environnement, les politiques environnementales et la gouvernance de l'environnement dans les États membres de la CEE. L'accent sera mis en particulier sur les priorités et les instruments du sous-programme Environnement de la CEE et sur la nécessité éventuelle pour les États membres d'adapter et de coordonner leur action.

## 14. Questions diverses

50. Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des sujets de discussion au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées de les faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.

## 15. Liste des décisions

51. La Présidente récapitulera chaque matin, avec le concours du secrétariat, les conclusions et les décisions adoptées la veille par le Comité. La liste des décisions sera définitivement arrêtée avant la clôture de la session.

---

<sup>22</sup> Ibid., par. 66.

<sup>23</sup> Ibid., par. 73 et 74 c).

## **16. Clôture de la session**

52. La Présidente prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et communiqués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la session.

---